

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

28

Nombre de votants :

28

Date de convocation :

9 février 2018

Date d'affichage :

22 février 2018

L'AN deux mille dix-huit, le 15 février le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 9 février, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme DUBREUIL, M. GRENET (jusqu'à la question n° 4), Mme GRENET, M. LAMY (à partir de la question n° 2), Mmes MOLLON, MONTFORT, M. PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX (à partir de la question n° 2), MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SCHOTTEY, VILLER.

**ABSENTS :**

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Pierre CERLES*

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

*a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET*

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint

*a donné pouvoir à Nicole PICHARD*

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

*absent*

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint

*absent à partir de la question n° 5*

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

*absente*

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

*absent à la question n° 1*

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

*a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT*

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale

*absente*

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Catherine VILLER*

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée

*a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY*

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Vincent PERGET*

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal

*absent*

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

*a donné pouvoir à Pierrette CHIESA pour la question n° 1*

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

*a donné pouvoir à Jacquie DIOGON*

M. Pierrick VERMOREL, Conseiller Municipal Délégué

*a donné pouvoir à Michèle GRENET*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Yannick BONNET**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 FEVRIER 2018**

**QUESTION N° 17**

**OBJET : Renouvellement de la délégation donnée au Maire pour exécuter les marchés et accords-cadres**

**RAPPORTEUR : Nicole PICHARD**

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> février 2018.**

Conformément à l'article L 2122-22-4 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a délégué au Maire la charge de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » dans les limites suivantes :

- 209 000 € HT pour les marchés de fournitures et services
- 500 000 € HT pour les marchés de travaux

Compte tenu du relèvement des seuils de passation en procédure formalisée par les directives européennes, et des adaptations du guide interne des marchés en procédure adaptée qui en découlent, il est proposé de relever le seuil de délégation cité ci-dessus à 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et services. Le seuil pour les marchés de travaux reste inchangé.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **déléguer au Maire la charge de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » concernant les marchés d'un montant inférieur à 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et 500 000 € HT pour les marchés de travaux.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 15 février 2018**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**